

REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)

O/J N°29

Séance du 30 avril 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 avril 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Uhaldeborde, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Taieb à Mme Candillier, Mme Belbaraka à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Durruty présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Foyer des jeunes travailleurs de la Côte basque – Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration.

L'association Foyer des jeunes travailleurs de la Côte basque, créée en 1960, s'est fixée pour mission de loger des jeunes séparés de leur famille et de favoriser leur accès aux droits et à la culture. Ils peuvent être étudiants, demandeurs d'emploi ou disposer d'un contrat de travail. Outre le logement et un service de restauration le soir, elle met à disposition de ses résidants un accompagnement personnalisé en matière de travail, santé et loisirs.

Les principaux lieux d'hébergement se trouvent rempart Lachepaillet, dans l'immeuble abritant le siège social de l'association et comportant 45 studios ainsi qu'à la résidence Robert Linxe, récemment construite rue Darizcuren et comprenant 39 studios. Il est précisé que ces deux bâtiments sont propriété d'Habitat Sud Atlantic, Office public de l'habitat de Bayonne qui en a délégué la gestion à l'association. Celle-ci dispose par ailleurs de quelques appartements sur Anglet, Biarritz, Bidart, Boucau, Saint-Jean-de-Luz, Urrugne et Hendaye.

Le maire est membre de droit du conseil d'administration au sein duquel la ville de Bayonne est représentée par 3 autres élus du conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal de désigner, outre le maire qui sera représenté par Monsieur Etienne BOUTONNET, les 3 autres représentants de la commune au conseil d'administration du Foyer des jeunes travailleurs de la Côte basque.

Se sont portées candidates :

Majorité municipale : Sylvie Meyzenc, Marie-Hélène Chabaud-Nadin et Céline Candillier.

Avec l'accord de l'assemblée conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, il est procédé à un vote à main levée.

MM. Murat, Uhaldeborde, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- Mme Sylvie Meyzenc : 32 voix
- Mme Marie-Hélène Chabaud-Nadin : 32 voix
- Mme Céline Candillier 32 voix

Sont désignées, à la majorité absolue, représentantes de la commune de Bayonne au conseil d'administration du Foyer des jeunes travailleurs de la Côte basque :

- Mme Sylvie MEYZENC
- Mme Marie-Thérèse CHABAUD-NADIN
- Mme Céline CANDILLIER

Ont signé au registre les membres présents.